



Paris, le 13 janvier 2023

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE PROPOSE UNE AUGMENTATION DU LIVRET A À 3 % ET DU LEP À 6,1 %

La Banque de France est chargée d'effectuer semestriellement le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée, selon une formule qui établit la moyenne entre le taux interbancaire de la zone Euro (€ster) et l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, appréciés en moyenne sur les six derniers mois.

La moyenne semestrielle du taux €ster ressort à 0,56 % de juillet à décembre 2022. Le glissement annuel moyen sur 6 mois de l'IPC hors tabac s'établit à 6,08 %. L'application de la formule aboutirait donc à un taux de 3,3 % pour le livret A.

Toutefois, l'arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée prévoit la possibilité de dérogation en cas de circonstances exceptionnelles. Cette possibilité avait été utilisée en janvier 2022 pour arrondir à 1 % le résultat de la formule pour le livret A (alors 0,8 %). Le Gouverneur de la Banque de France a proposé aujourd'hui au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, d'ajuster le taux du livret A à 3 %, pour les deux raisons suivantes :

- Le taux du livret A est un élément très important du coût de financement de l'économie française, dont les crédits immobiliers et les prêts aux entreprises. Ce taux est en particulier central pour le financement du logement social et de la politique de la ville. Un taux trop élevé serait très défavorable à ce secteur clé pour notre cohésion sociale et notre activité économique ;

- Ceci représente déjà une hausse significative de la rémunération du livret A par rapport aux 2 % en vigueur depuis le 1^{er} août dernier, et aux 1 % d'il y a un an. Il est souhaitable que les mouvements de taux du livret A restent progressifs plutôt que trop volatils, et ceci à la hausse comme un jour potentiellement à la baisse.

Le Gouverneur a proposé en revanche que la formule soit pleinement appliquée pour le LEP, dont le taux augmenterait donc encore nettement, de 4,6 % à 6,1 %. Il s'agit en effet du vrai produit d'épargne populaire, dont le pouvoir d'achat sera ainsi protégé face à une inflation (IPC) se situant à 5,9 % fin décembre. La Banque de France soutient fortement cet instrument dont la simplification des modalités d'ouverture, la promotion et la rémunération ont conduit à plus de 2 millions d'ouvertures en 2022, soit près de trois fois plus qu'en 2021. Le nombre de détenteurs approche de ce fait 8,5 millions contre moins de 7 millions début 2022, avec encore une marge de progression puisque plus de 18 millions de Français y sont éligibles.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous 